



## COMpte Rendu de la Seance Ordinaire DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2019

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 38  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4 Nombre de membre excusé : 2  
 Date de la convocation : 5 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze juillet à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1° - ADOPTE, A L'UNANIMITE,** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 18 Juin 2019,
- 2° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :** Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation, à savoir :

#### MARCHES / FACTURES

##### FOURNITURE ET POSE DE 2 STORES PERGOLA A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A NORDHEIM

Société WALTER STORES TIR TECHNOLOGIES – KILSTETT 12 421,49 € TTC

##### VOIRIE 2019 / 2020

Sondages de sols – Carottage et recherche amiante et HAP  
 LABOROUTES GRAND EST – LABAROCHE 3 204,00 € TTC

Levés topographiques  
 Bureau CARBIENER – SAVERNE 6 414,00 € TTC

#### ACCEPTATION DE REGLEMENT SUITE SINISTRE

Vandalisme sur totem au PAEC « les Coteaux de la Mossig »  
 Groupama Assurances – Schiltigheim 2 317,50 €

### 3° - BUDGET PRINCIPAL – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil de communauté, à l'unanimité moins une abstention, autorise les décisions modificatives ci-après :

Pour la section de fonctionnement, cela concerne des pénalités de retard qui seront appliquées à l'entreprise en raison du retard de livraison du site internet.

Pour la section d'investissement, cela concerne des développements complémentaires demandés par la communauté de communes pour le site internet.

.../...

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Débits et pénalités perçues	77	7711	020		4 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	023	01	4 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Virement de la section de fonctionnement	021	021	01		4 000,00 €
Site internet	2005	2051	020	4 000,00 €	
		Total		8 000,00 €	8 000,00 €

**4° - ANNULLATION DE TITRES DE RECETTES.** Suite au transfert de la piscine de la ville de Wasselonne vers la communauté de communes, la communauté de communes a émis des titres de recettes concernant les entrées des campeurs à la piscine.

Suite à ce transfert, la ville de Wasselonne n'a pas pu répercuter cette dépense supplémentaire sur les tarifs du camping, et le conseil de communauté, à l'unanimité, a décidé d'annuler ces titres concernant l'année 2018 :

Titre 138 – Période du 1 <sup>er</sup> Avril au 30 Juillet :	4 713,15 €
Titre 139 – Période du 31 Juillet au 31 Août :	4 384,75 €
Titre 390 – Période du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 Novembre :	372,10 €
Total :	9 470,00 €

**5° - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.** Le conseil de communauté, à l'unanimité, décidé d'accepter les non-valeurs suivantes :

Enlèvement ordures ménagères 1 <sup>er</sup> semestre 2018 :	95,70 €
Enlèvement ordures ménagères 2 <sup>ème</sup> semestre 2018 :	95,70 €

**6° - - ASSOCIATION TOURISTIQUE MOSSIG VIGNOLE – CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 ET ALLOCATION DE SUBVENTIONS.** L'association touristique LA SUISSE D'ALSACE et l'association touristique LA PORTE DU VIGNOLE ont fusionné pour former une nouvelle entité « Association Touristique MOSSIG VIGNOLE ». Il a été mis en place une convention d'objectifs qui porte sur l'année 2019.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, moins 2 membres n'ayant pas participé au vote et 1 abstention, décide d'allouer une subvention au titre du fonctionnement et au titre des actions qu'entend mener l'association touristique, comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

• Subvention de fonctionnement	136 000 €
• Reversement agence postale	14 000 €
Total	150 000 €
• Acompte versé AT Suisse d'Alsace	100 000 €
<b>Solde</b>	<b>50 000 €</b>
• Reversement Taxe de Séjour	60 000 €
<b>Total subvention de fonctionnement</b>	<b>110 000 €</b>

**ACTIONS :** Selon le budget prévisionnel, la subvention de la communauté de communes est de 56 060,00 € au titre des actions.

.../...

**7 – ACCUEIL PERISCOLAIRE A WANGENBOURG ENGENTHAL – SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX.** Afin de faire face à une demande croissante en matière d'accueil périscolaire, la Commune de Wangenbourg Engenthal met à disposition de la communauté de communes une partie des espaces de l'école primaire située au 35A Rue du Général de Gaulle et du centre culturel situé au 43 Rue du Général de Gaulle pour y accueillir les élèves de l'école primaire qui fréquentent l'accueil périscolaire. Les surfaces concernées par ces mises à disposition sont :

Ecole Primaire : 199,40 m<sup>2</sup> / Centre Culturel : 58,00 m<sup>2</sup>

La communauté de communes remboursera à la commune de Wangenbourg Engenthal les frais au titre des charges courantes, selon une clé de répartition fixée comme suit :

Ecole Primaire : 18 % / Centre Culturel : 70 %

**8°– ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A MARLENHEIM.** Le service Animation Jeunes de la communauté de communes a organisé un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, du 29 juillet au 14 Août dans les locaux de l'école élémentaire Pierre Pflimlin située 15 Rue des Lilas. Les locaux concernés par cette mise à disposition représentaient une superficie de 559,68 m<sup>2</sup> et il s'agit d'une mise à disposition gratuite par la Ville de Marlenheim.

**9° - MULTIS ACCUEILS HANSEL ET GRETEL A MARLENHEIM ET BOUT D'CHOU A WASSELONNE. – ADOPTION DES BAREMES DES PARTICIPATIONS FAMILIALES ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Suite à la circulaire du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, il a fallu procéder à des modifications sur les règlements de fonctionnement des deux multi-accueils. Le conseil de communauté adopte les règlements intérieurs ainsi modifiés.

**10 – ANIMATIONS JEUNES – ADOPTION DU BILAN 2018 PRESENTE PAR LA FDMJC.** La FDMJC a établi le bilan 2018 de l'animation jeunes de la communauté de communes. La part versée par la communauté de communes est de 161 925,05 € avec un réalisé de 149 212,21 €, soit un solde de 12 712,84 €.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'affecter le solde comme suit :

- Solde actions 2018 reporté sur les actions 2019 : 3 529,02 €
- Solde à déduire du montant à verser en 2019 9 183,82 €

**11° - AGRANDISSEMENT DU MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU AVEC CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES POUR LE RAM ET AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE RUE DE LA CROIX A WASSELONNE.** Le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer les documents d'urbanisme ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de ce projet.

**12° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RAM A KIRCHHEIM – ADOPTION D'AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX.** Au cours du déroulement du chantier et afin de rendre le bâtiment plus fonctionnel pour les utilisateurs, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les avenants aux marchés suivants et autorise Monsieur le Président à les signer ainsi que tous documents à intervenir :

**LOT 1 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD– SOCIETE ARTERE - MARLENHEIM**

Il a été décidé de poser des dalles granit au niveau de perron d'entrée, ainsi qu'un avaloir au niveau de la zone de livraison des repas pour un montant total de 3 428,40 € TTC.

Montant du marché de base :	106 430,40 € TTC
Montant avenant :	3 428,40 € TTC
Nouveau montant du marché :	109 858,80 € TTC
Soit une augmentation de 3,22 %	

.../...

**LOT 2 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE – SOCIETE HIRSCHNER - HOLTZHEIM**

Un premier avenant en moins a été adopté en séance du 9 Avril. Suite aux salissures sur les murs, il a été demandé à la Société DECOPEINT, titulaire du lot 6, de reprendre les murs (780 € TTC) En outre, la Société RUFFENACH a dû procéder à la fermeture des réservations dans le local chaufferie, dont le lot gros œuvre en avait la charge (180 € TTC) ; Par conséquent, ces montants seront déduits du lot gros œuvre.

Montant marché de base :	376 195,27 € TTC
Avenant 1 :	- 3 376,96 € TTC
Avenant 2 :	- 960,00 € TTC
Nouveau montant du marché	371 858,31 € TTC

Soit une diminution de 1,15 % (avenants 1 et 2)

**LOT 3 : ÉTANCHEITE / ZINGUERIE – SOCIETE CCM – VOELLERDINGEN**

Un premier avenant a été adopté en séance du 9 Avril. Afin d'assurer l'étanchéité au niveau de la toiture, il s'est avéré nécessaire de poser une costière au niveau de la réservation haute de la gaine d'ascenseur, afin de permettre la pose de l'étanchéité. Ceci représente une plus-value de 312,00 € TTC

Marché de base :	76 745,50 € TTC
Avenant 1 :	- 238,90 € TTC
Avenant 2 :	+ 312,00 € TTC
Nouveau montant du marché	76 818,60 € TTC

Soit une augmentation de 0,72 % (avenants 1 et 2)

**LOT 4 : MENUISERIE ALUMINIUM / SERRURERIE / BRISE SOLEIL ORIENTABLE – SOCIETE MEDER – SCHWEIHOUSE**

Pour ce lot, il s'agit de la modification des brises soleil orientables au niveau de la salle de repas et de l'atelier des petits et au niveau de la salle d'animation. Il a également été décidé de poser une gâche électrique encastrée sur le battant semi-fixe de la porte d'entrée, de remplacer la porte de sortie de secours de l'école existante et de modifier la clôture en limite de propriété. L'ensemble représente une plus-value de 9 926,40 € TTC.

Marché de base :	209 394,19 € TTC
Avenant 1 :	9 926,40 € TTC
Nouveau montant du marché :	219 320,59 € TTC

Soit une augmentation de 4,74 %

**LOT 6 : CREPI / ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE – SOCIETE DECOPEINT - KILSTETT**

Il s'agit de la reprise des murs suite aux salissures du gros œuvre, soit un montant de 780 € TTC

Marché de base :	48 280,39 € TTC
Avenant 1 :	780,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	49 060,39 € TTC

Soit une augmentation de 1,62 %

**LOT 7 : PLATRIERIE – SOCIETE RUFFENACH- WANGENBOURG ENGENTHAL**

Il s'agit d'une part, de la fermeture des réservations dans le local chaufferie, dont le lot gros œuvre en avait la charge pour un montant de 180 € TTC. D'autre part, à la demande du bureau d'études CAP ENERGIES, il a fallu poser une trappe coupe feu 1H au niveau du local entretien à l'étage pour accéder au clapet coupe feu qui se situe dans le local entretien, soit un montant de 444 € TTC.

Marché de base :	38 200,96 € TTC
Avenant 1 :	624,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	38 824,96 € TTC

Soit une augmentation de 1,63 %

**LOT 10 : MENUISERIE INTERIEURE – SOCIETE STUTZMANN – DURSTEL**

Un premier avenant a été adopté en séance du 9 Avril pour un montant de 7 428 € TTC. Afin de rendre l'accueil périscolaire plus fonctionnel, il s'est avéré nécessaire de poser des casiers supplémentaires pour un montant de 3 434,08 € TTC.

Marché de base :	101 976,36 € TTC
Avenant 1 :	7 428,00 € TTC
Avenant 2 :	3 434,08 € TTC
Nouveau montant du marché :	112 838,44 € TTC

Soit une augmentation de 10,65 % (avenant 1 et 2)

.../...

**LOT 11 : REVETEMENTS DE SOLS – SOCIETE FRIEDRICH – GRIESHEIM/MOLSHEIM**

La surface réellement exécutée est supérieure de 92 m<sup>2</sup> par rapport à celle prévue dans le marché, ce qui représente une plus-value de 4 489,08 € TTC.

Marché de base :	19 248,12 € TTC
Avenant 1 :	4 489,08 € TTC
Nouveau montant du marché :	23 737,20 € TTC

Soit une augmentation de 23.32 %

**LOT 14 : ASCENSEUR – SOCIETE AMS – WIWERSHEIM**

Un premier avenant a été adopté en séance du 9 Avril pour un montant de 636,78 € TTC. Pour ce lot, il s'agit de la costière qui a été posée par le lot 3 Société CCM, pour un montant de 312,00 € TTC. Il s'agit donc d'un avenant en moins pour ce lot.

Marché de base :	24 768,00 € TTC
Avenant 1 :	636,78 € TTC
Avenant n° 2 :	- 312,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	25 092,78 € TTC

Soit une augmentation de 1,31 % (avenants 1 et 2)

**LOT 16 – INSTALLATION SANITAIRE – SOCIETE BORSENBERGER WEIBEL – LA WANTZENAU**

Un premier avenant a été adopté en séance du 9 Avril, pour un montant de – 5 739,60 € TTC. Le présent avenant a pour objet la suppression de 3 siphons dans l'office pour un montant de 1 080,00 € TTC.

Marché de base :	99 820,80 € TTC
Avenant 1 :	- 5 739,60 € TTC
Avenant 2 :	- 1 080,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	93 001,20 € TTC

Soit une diminution de 6,83 % (avenants 1 et 2)

**LOT 18 : ELECTRICITE – SOCIETE KOESSLER – BRUMATH**

Afin de faciliter le mode de gestion des consommations d'énergies, il est apparu judicieux de mettre en place un compteur électrique propre au bâtiment. Ceci représente une plus-value de 1 566,60 € TTC.

Marché de base :	93 617,16 € TTC
Avenant 1 :	1 566,60 € TTC
Nouveau montant du marché :	95 183,76 € TTC

Soit une augmentation de 1,67 %

**13° - RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX.** Actuellement le conseil de communauté est composé de 44 délégués ; le nombre et la répartition des sièges étant de droit commun. Le conseil de communauté est invité à se prononcer sur la reconstitution du conseil de communauté avant le 31 Août 2019 dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2020. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, opte pour la répartition de droit commun et décide de maintenir le nombre et la répartition des sièges pour le prochain mandat électoral,

**14° - DESIGNATION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU PETR BRUCHE MOSSIG.**

Par délibération n° 84/2019 du 18 Juin 2019, le conseil de communauté a approuvé la transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche Mossig en PETR Bruche Mossig et a également adopté les statuts du PETR Bruche Mossig. Selon les statuts du PETR Bruche Mossig, la communauté de communes dispose de 15 sièges. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se réfère à la délibération du 14 Novembre 2018 et désigne les représentants de la communauté de communes appelés à siéger au sein du Comité Syndical du PETR comme suit :

M. ACKER – Président de la communauté de communes  
 M. LUTTMANN et Mme ESCHLIMANN – Vices Présidents et Maires des 2 bourgs centres  
 M. JEHL et M. GEIST – Vices Présidents de la communauté de communes  
 M. ENGER – Vice-Président de la communauté de communes  
 M. DECK - Vice-Président de la communauté de communes  
 M. HAEGEL – Maire de Cosswiller  
 M. BLAES – Maire de Dangolsheim  
 M. WINLING – Maire de Dahlenheim  
 Mme THOLE – Maire de Scharrachbergheim Irmstett

.../...

M. JUNG – Maire de Wangen  
M. BURTIN – Délégué communautaire - Marlenheim  
M. FILEZ – Délégué communautaire - Wasselonne  
M. QUIRIN – Délégué communautaire - Westhoffen

### 15° - COMMUNICATIONS DIVERSES.

Monsieur JEHL, vice-président en charge de l'enfance et la jeunesse, informe l'assemblée délibérante que le service animation jeunes organise une journée citoyenne le 22 octobre sur divers sujets et souhaite la participation des élus du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 6 Septembre 2019



Le Président,

D. ACKER